Le vent provient de la miséricorde d'Allah et il est source de clémence ou de châtiment. Ainsi, lorsque vous le voyez souffler, ne l'insultez pas, demandez à Allah son bien et recherchez la protection d'Allah contre son mal.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le vent provient de la miséricorde d'Allah et il est source de clémence ou de châtiment. Ainsi, lorsque vous le voyez souffler, ne l'insultez pas, demandez à Allah son bien et recherchez la protection d'Allah contre son mal. »

[Authentique] [Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Le vent provient de la miséricorde d'Allah, Exalté soit-Il, envers Ses serviteurs, il est source de clémence ou de châtiment. Ainsi Allah, Exalté soit-Il, envoie les vents par miséricorde envers Ses serviteurs et grâce à ces vents, les gens obtiennent le bien et la bénédiction comme Allah l'a mentionné : {(Et Nous envoyons les vents fécondants.)} [Coran : 15/22]. Et aussi Sa Parole, Exalté soit-Il, : {(Allah, Celui qui envoie les vents qui soulèvent des nuages ; puis Il les étend dans le ciel comme Il veut ; et Il les met en morceaux. Tu vois alors la pluie sortir de leurs profondeurs.)} [Coran : 30/48]. Et Sa Parole : {(Et Il est Celui qui envoie les vents comme une annonce de Sa Miséricorde. Puis, lorsqu'ils transportent une nuée lourde, Nous la dirigeons vers un pays mort de sécheresse, puis Nous en faisons descendre l'eau.)} [Coran : 7/57]. « Ou de châtiment. » comme dans la Parole d'Allah : {(Nous déchaînâmes contre eux un vent violent et glacial en des jours néfastes, afin de leur faire goûter le châtiment de l'ignominie dans la vie présente.)} [Coran : 41/16]. {(Nous avons envoyé contre eux un vent violent et glacial, en un jour néfaste et interminable ; il arrachait les gens comme des souches de palmiers déracinés.)} [Coran : 54/19-20]. Et aussi Sa Parole : {(Puis, voyant un nuage se dirigeant vers leurs vallées ils dirent : « Voici un nuage qui nous apporte de la pluie. » Au contraire, c'est cela même que vous cherchiez à hâter. C'est un vent qui contient un châtiment douloureux.)} [Coran : 46/24]. « Ainsi, lorsque vous le voyez souffler, ne l'insultez pas ! » Il est interdit au musulman d'insulter le vent, car c'est l'une des créatures d'Allah qui obéit à Son ordre, et qui n'a aucune influence profitable ou préjudiciable, si ce n'est par la permission d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur. Par conséquent, le fait de l'insulter revient à insulter son Créateur et son gérant qui n'est autre qu'Allah, Exalté soit-Il. « demandez plutôt à Allah son bien et recherchez Sa protection contre son mal. » : après avoir interdit d'insulter le vent lorsqu'il souffle, le Prophète (sur lui la paix et le salut) guida sa communauté à demander à Allah, Exalté soit-Il, son bien et à la protéger aussi contre son

mal. Cela signifie qu'ils invoquent Allah, Exalté soit-Il, afin qu'Il fasse que se concrétise pour eux le bien que transporte ce vent et qu'Il leur évite le mal qu'il contient.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8957